

Ibrahima Diop GAYE

L'ÉDUCATION DES ENFANTS VULNÉRABLES DANS LES CENTRES DE SAUVEGARDE ET LES PERSPECTIVES D'INSERTION PROFESSIONNELLE AU SÉNÉGAL

Résumé

Le besoin de prendre en charge les enfants en danger est préoccupant au regard de leur effectif croissant au Sénégal. Le présent article rend compte des résultats d'une étude sur l'éducation des enfants vulnérables dans le Centre de sauvegarde de Kandé. Il a procédé par observation directe, enquête qualitative et exploitation documentaire. L'objectif est d'analyser l'approche pédagogique et son impact sur l'insertion professionnelle des pensionnaires. Les résultats montrent que les pensionnaires sont des mineurs avec un statut socio-familial variable, notamment de famille biparentale, monoparentale, reconstituée et polygamique. Le Centre privilégie l'approche par les compétences et combine les sorties pédagogiques, les visites à domicile, l'accompagnement psychosocial et le stage professionnel. Le taux moyen de réussite des pensionnaires est supérieur au national avec 72,82 %.

Mots-clés : Centre de sauvegarde, enfants vulnérables, insertion professionnelle et pensionnaires.

Abstract

The need to care for children at risk is worrying given their growing numbers in Senegal. This article reports the results of a study on the education of vulnerable children in the Kande Safeguarding Centre. It proceeded by direct observation, qualitative investigation and documentary exploitation. The objective is to analyze the pedagogical approach and its impact on the professional integration of residents. The results show that the baorders are more minors with a variable socio-family status, in the particular from two-parents, single-parent, reconstituted and polygamous families. The center favors a skill-based approach and combines educational outings, home visits, psychosocial support and professional internship. The average success rate for residents is above the national rate with 72,82 %.

Keywords : Rescue center, vulnerable children, professional integration and boarders.

Introduction

Au Sénégal, l'inscription d'un enfant comme pensionnaire dans un Centre de sauvegarde procède d'une demande formulée par l'un des parents, la personne investie du droit de garde, le mineur lui-même, le procureur de la République ou le représentant habilité d'un service spécialisé, judiciaire ou administratif. Le besoin de prendre en charge les enfants en danger¹ est préoccupant au regard de leur effectif qui était de 4611 mineurs en 2017, dont 46 % de filles. (Rapport d'activités 2017 Ministère de la Justice). La région de Dakar (59,2 %) se distingue par les effectifs relativement élevés d'enfants en danger pris en charge et dépasse la moyenne nationale qui est de 329. Le taux moyen d'encadrement de 48 enfants pour un éducateur spécialisé reste élevé, bien que variant d'une région à une autre. C'est dans les régions de Kolda (1 éducateur spécialisé pour 68 enfants), Saint-Louis (1 éducateur spécialisé pour 74 enfants), Dakar (1 éducateur spécialisé pour 77 enfants) que le ratio d'encadrement des mineurs en difficulté est plus bas. Le Centre de Sauvegarde déroule des activités d'éducation, de rééducation, d'accompagnement, de prévention et de réhabilitation à l'intention des enfants en situation difficile. Ainsi, investir la question des vulnérabilités sociales revient à distinguer plusieurs catégories et à couvrir plusieurs champs. Conscient de ces défis, et en vue de réduire le nombre d'enfants en situation difficile, le Sénégal a élaboré une Stratégie² Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE) en vue d'éliminer les différentes formes de maltraitance, de négligence, d'exploitation et de violence. Ladite stratégie organise un cadre pour le respect des droits des enfants et s'inscrit par la même occasion dans l'urgence du respect du droit à l'éducation qui est un des principes-clés qui sous-tendent le programme Education 2030 et l'Objectif de développement durable (ODD) 4. Aussi, est-il difficile, du moins pour le Sénégal, de déconnecter la question de la vulnérabilité sociale du contexte global de

¹ Les enfants en danger regroupent les enfants, dont la santé, la sécurité, l'éducation et la moralité sont compromises (article 293 du code de la famille et 594 du code de procédure pénale).

² Comme définie dans le rapport de l'étude sur la Cartographie et l'Analyse des Systèmes de Protection de l'Enfant au Sénégal (2011), la protection de l'enfant consiste à prévenir, quel que soit le contexte, la maltraitance, la négligence, l'exploitation et la violence que subissent les enfants, d'y répondre et de les éliminer. Cette définition s'appuie sur l'article 19 de la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) et sur le travail du Comité des Droits de l'Enfant de Genève. (page 14, Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant). La Stratégie Nationale s'appuie sur le principe que tous les enfants, à n'importe quel moment de leur développement, pourraient être exposés à des facteurs de risques qui engendreraient une « vulnérabilité » ou un « danger ». Ce sont les expériences de leur vécu quotidien, et non pas l'appartenance à une catégorie spécifique, qui déterminent le degré de vulnérabilité et de danger potentiel.

développement du pays marqué par de nombreuses inégalités. En effet, comme le précise G. Daffé (2015, p.1) :

« L'examen de la situation matérielle des enfants des pays africains montre que les privations dont souffre la grande majorité d'entre eux résultent de leur faible prise en compte par les politiques économiques et sociales. Les données disponibles sur la situation matérielle de ces derniers fournissent la preuve évidente qu'un grand nombre d'entre eux sont privés de leurs droits à l'éducation, à la santé et à la protection sociale et que ces privations les rendent particulièrement vulnérables aux chocs et aux aléas de la vie. Vécus dans l'enfance, ces handicaps ont en effet des répercussions sur les capacités des personnes affectées à faire face aux événements négatifs dans le futur ».

Les implications de la prise en compte de l'intérêt des enfants étant cruciales, la question de la prise en charge des enfants vulnérables revêt toute son importance. Faisant souvent suite à un décrochage scolaire précoce aux causes multiples : instabilité familiale, faibles revenus des ménages, problème de logement, privation d'accès aux soins de santé, de nutrition, chocs psychologiques inadaptation scolaire etc., la situation des enfants vulnérables est digne d'intérêt à plus d'un titre. Un intérêt qui a motivé la mise en place de Centres de sauvegarde en donnant une seconde chance et lutter contre le travail des enfants, fléau qui renvoie à l'ensemble des activités qui privent les enfants de leurs loisirs et qui nuisent à leur scolarité, à leur santé, et à leur développement physique. N'ayant pas été en mesure de suivre la même scolarisation que les autres enfants, les pensionnaires des Centres de sauvegarde constituent un enjeu socioéducatif à l'origine d'une approche spécifique. Ainsi, il a été élaboré à leur profit un curriculum autour de filières pratiques dont le déroulement allie théorie et pratique dans un objectif essentiellement pratique et utilitaire. A cet effet, « les Centres de sauvegarde, conformément aux dispositions du décret 81-1047, aux articles 293 du Code de la famille et 593 du Code de procédure pénale, accueillent sur décision judiciaire des mineurs en conflit avec la loi ou en danger. Ils leur assurent une action psychopédagogique stabilisante à travers une initiation professionnelle et un enseignement général. Ils œuvrent à la prévention de la délinquance juvénile en offrant aux mineurs réfractaires aux formes ordinaires d'encadrement, des activités socioéducatives appropriées ». C'est pourquoi, après des décennies de fonctionnement, nous est venue l'idée d'interroger cette stratégie de sauvegarde et de capacitation en analysant la stratégie de mise en œuvre pédagogique et les résultats obtenus auprès de pensionnaires actuels.

Prenant le pari de soutenir les enfants vulnérables dans les Centres de sauvegarde, la stratégie de prévention juvénile proposée est-elle une alternative favorable à l'insertion professionnelle des pensionnaires ? L'hypothèse d'enfants évoluant dans des contextes qui ne leur permettent pas

d'envisager sereinement leur avenir et à qui il faut assurer un parcours scolaire menant à la réussite, est-elle fondée sur une approche pédagogique appropriée dans les Centres de sauvegarde ? Autrement dit, les encadrants partent-ils des intérêts des pensionnaires pour les rendre actifs dans leurs apprentissages ?

Ces deux questions s'inspirent de la volonté de savoir si l'offre éducative des Centres de sauvegarde répond aux besoins des enfants vulnérables considérés comme étant « les plus susceptibles de présenter des difficultés liées à l'apprentissage scolaire que les autres » (Institut de la statistique du Québec, 2012, p. 43). Le défi de ce programme de prévention étant de parvenir à répondre aux besoins spécifiques de cette catégorie de cibles, comme le dit M.-J. Bolduc, 2015, cité par Cindy 2017 p.17.), « il semble avantageux de favoriser et de nourrir la curiosité de l'enfant en lui offrant un environnement stimulant qui répond à ses intérêts ». Il revient à l'analyste de faire sien le postulat d'éducabilité et de souscrire au principe sinon à l'idéal d'égalité des chances pour tous au nom du droit à la différence. Le présent article a pour objectif, d'analyser l'approche pédagogique mise en œuvre dans les Centres de sauvegarde et contribuer à évaluer l'impact de leur action en matière d'insertion professionnelle des pensionnaires. C'est ainsi que l'article est construit en quatre parties. La première est consacrée à l'introduction qui pose la problématique centrale de l'étude et situe les enjeux, la deuxième partie décrit la méthodologie adoptée ainsi que les outils utilisés, la troisième partie présente les résultats qui sont discutés à la quatrième et dernière partie.

Matériels et méthodes

Dans le but d'assister et d'encadrer les enfants vulnérables pour leur faciliter une réinsertion dans la société, l'Etat du Sénégal a mis en place des Centres de sauvegarde dans certaines régions du pays. C'est dans ce contexte qu'est né le Centre de sauvegarde de Kandé, situé dans la périphérie de la commune de Ziguinchor, dans le quartier du même nom. Chaque année ce Centre, reçoit un grand nombre d'enfants issus de l'ensemble de la région sud et des pays frontaliers, notamment la Gambie et la Guinée Bissau. A ce jour, le Centre de Kandé reste la seule structure à vocation agro sylvo pastorale et dont le périmètre horticole permet de satisfaire la totalité des besoins en légumes et fruits.

Sur le plan méthodologique, la recherche est bâtie sur une exploration documentaire sur les Centres de sauvegarde et celui de Kandé en particulier pour élaborer la problématique et rechercher les indicateurs pertinents pour construire les outils de recueil d'informations. Il s'agit d'une enquête qualitative qui s'est déroulée durant la période janvier et février 2022. C'est ainsi qu'une exploitation documentaire a été combinée à des entretiens au moyen d'un guide d'entretien individuel semi structuré qui a été administré aux enseignants et encadreurs du Centre. Les données utilisées sont obtenues

à partir d'un échantillon de 165 pensionnaires qui ont été aléatoirement choisis et répartis entre les différentes sections de formation-apprentissage. La composition de l'échantillon a aussi obéi à trois critères, notamment le sexe, le statut familial de l'enfant (famille biparentale, monoparentale, reconstituée, de substitution, polygamique et selon qu'il s'agit d'un enfant orphelin, adopté, abandonné ou placé) et l'origine géographique pour faire la différence entre la ville et la campagne. Ce choix permet d'intégrer la diversité des pensionnaires accueillis, d'une part et de procéder à la comparaison des sections selon leur performance et leur adéquation par rapport au contexte local, d'autre part. Les différentes sections d'appartenance précédemment annoncées, sont les suivantes :

- la section scolaire qui correspond à l'enseignement élémentaire. Cette section accueille le plus souvent les enfants âgés de 06 à 14 ans, non scolarisés, exclus du système ou ayant échoué aux examens (les enfants en situation de risques, les enfants sous Ordonnance de Garde Provisoire (OGP) et les enfants exclus du système scolaire) ;
- la section enseignement moyen général qui accueille des enfants en situation de vulnérabilité, enfants bénéficiaires d'OGP pour placement scolaire, notamment ceux en situation de décrochage précoce (exclus pour diverses raisons) ou ayant échoué à l'entrée en 6^{ème}. Les cours proposés vont de la 6^{ème} à la 3^{ème} et les enfants sont présentés aux différents examens et concours ;
- la section enseignement technique professionnel qui accueille des jeunes exclus du système scolaire, des enfants en situation de vulnérabilité et sous OGP. Les programmes enseignés de la première à la troisième année peuvent être regroupés en 05 parties : éducation sanitaire, éducation à la vie familiale, éducation domestique, nutrition alimentation et les options Restauration, en Coupe /couture et en coiffure. dans les différentes sections, nous cherchons à évaluer les effets ou avantages attendus de la pédagogie différenciée (S. Laurent, 2001). Les données recueillies ont fait l'objet d'un traitement et d'une analyse de contenu en relation avec l'approche par compétence. Trois types de contenus ont été définis : d'abord les contenus portant sur les changements, les améliorations et toute transformation imputables aux relations d'une situation pédagogique (action); ensuite, les contenus qui renseignent sur le développement personnel, organisationnel et social des pensionnaires qui ont pris part à la situation (formation) et enfin, les contenus sur l'amélioration de l'état des connaissances sur cette même situation pédagogique, (Cindy 2017, p.189). Ce choix procède du fait que les pensionnaires bénéficient d'un accompagnement axé sur l'approche par compétences autour des cours d'alphabétisation fonctionnelle, de techniques manuelles et de causeries dont les thèmes proviennent du diagnostic de la situation d'origine des enfants.

Un recueil d'information sur d'anciens pensionnaires déjà actifs selon un statut différencié en termes de travailleurs en compte personnel ou d'employés dans une structure nous a semblé important, ce qui n'a pas été possible pour des raisons de confidentialité

1. Résultats

L'analyse des résultats a porté sur deux points. Il s'agit d'abord, de l'analyse de l'approche pédagogique mise en œuvre, notamment l'approche par les compétences, ensuite, des performances réalisées par les cibles.

1.1. L'approche pédagogique

Effectuer des interventions spécifiques auprès d'élèves à risque est en soi un défi majeur avec toute la complexité de concilier l'apprentissage et les problématiques particulières des élèves ; le Centre étant un lieu de récupération et d'accompagnement des enfants renvoyés du système scolaire. Sous cet angle, la médiation pédagogique revêt toute son importance avec l'impératif de considérer développement social et développement cognitif sans oublier la place du jeu dans le développement global. A cet effet, l'approche pédagogique privilégiée dans le Centre est l'approche par les compétences [APC] assez adaptée au contexte et aux apprenants qui ont très tôt décroché de l'école classique, suite à des circonstances particulières. En effet, dans leur pratique de classe, les enseignants visent la maîtrise des compétences en jetant les bases d'une intégration des connaissances en soutenant les élèves dans des tâches qu'ils se choisissent et qu'ils trouvent, stimulantes et engageantes. Procédant par évaluation pour mieux préparer l'intégration des savoirs et la connexion, l'approche pédagogique dans les Centres combine plusieurs activités spécifiques comme les sorties pédagogiques, les visites à domicile, l'accompagnement psychosocial, le stage de mise en situation professionnelle. Ces activités sont accompagnées de causeries dont les thématiques sont tirées des différents diagnostics réalisés en amont dans les milieux d'origine des pensionnaires. Les thèmes les plus abordés par les causeries sont la responsabilité, le viol, les grossesses précoces, la délinquance juvénile, la violence faite aux enfants, le retrait des enfants de la rue, le respect de ses engagements ou encore la violence dans le cadre des activités de vacances scolaires communément appelées « *Navétaan* » en Wolof. Les enquêtes ainsi que l'observation effective du déroulement des cours attestent d'une pratique de la pédagogie centrée sur l'élève. Une pratique d'autant plus importante pour ces élèves en difficulté, qu'elle suscite et encourage leur implication dans l'acquisition de connaissances et de compétences, ce qui est souvent ardu pour des élèves en difficulté. L'analyse de l'approche pédagogique débouche sur la question des contenus en relation avec les missions des Centres de sauvegarde qui consistent à accueillir, sur décision judiciaire, des mineurs en conflit avec la loi ou en danger. Ils leur assurent une action psychopédagogique stabilisante

à travers une initiation professionnelle et un enseignement général. Les Centres œuvrent à la prévention de la délinquance juvénile en offrant aux mineurs réfractaires aux formes ordinaires d'encadrement, des activités socioéducatives appropriées. Dès lors, les contenus varient selon les trois sections précédemment présentées, notamment : la section scolaire, la section enseignement moyen général et la section enseignement technique professionnel (tableau 2.). Les deux premières sections fonctionnent sur le même programme que celui des établissements publics ; quant à la troisième, elle comprend différentes filières qui préparent les pensionnaires à la vie active.

Tableau n° 1. Répartition des mineurs par sexe selon l'offre scolaire et professionnelle

Offre scolaire et professionnelle	garçons	filles	Total
Section élémentaire	15	17	32
Section moyen-secondaire	23	21	44
Section Enseignement technique professionnel (ETP)			
Restauration	00	15	15
Couture - habillement	00	27	27
Coiffure	00	18	18
Mécanique générale (électricité auto & mécanique auto)	03		3
Menuiserie bois	07		07
Menuiserie métallique	06		06
Electricité bâtiment	01		01
Froid industriel	00	00	00
Froid domestique	00	00	00
Tôlerie –peinture	08		08
Agriculture / Horticulture	3		03
Aviculture	01		01
Garnissage	00		00
Total	67	98	165

Gaye, 2022.

En rapport avec sa mission, le Centre de sauvegarde propose, en tenant compte de l'âge du pensionnaire, une formation professionnelle qui le prépare à la vie active en lui offrant les opportunités économiques nécessaires à une

insertion sociale. C'est ainsi que les sections techniques dispensent une formation dont le but est de faire acquérir progressivement au mineur un métier conforme à ses aptitudes et, autant que possible, à son choix. Les emplois du temps et les programmes sont établis de manière à donner au mineur la possibilité de suivre simultanément plusieurs cycles d'initiation pendant six mois avant d'être affecté dans une section. Une organisation pédagogique au service de l'objectif de susciter chez les pensionnaires le travail en groupe et la prise de responsabilité. En pratique, l'observation du déroulement des enseignements/apprentissages montre que les enseignants partent des intérêts des pensionnaires pour les rendre actifs dans leurs apprentissages, inscrivant leur action dans la pédagogie différenciée. Cependant, le bon déroulement des programmes est souvent perturbé par des difficultés de prise en charge des jeunes comme le manque d'informations sur certaines cibles sensibles, l'insuffisance personnel et de matériel didactique.

Le programme accorde une place importante au jeu dans le développement global au sein des Centres de sauvegarde. Ainsi, l'instauration d'un gouvernement scolaire a favorisé les activités socio-éducatives au point que l'organisation de tournois inter classe en passant des échanges culturels au sein des exposés et sorties pédagogiques rendent en fin de compte son statut de leader de la protection sociale incontournable. L'introduction de compétitions sportives avec l'organisation de tournois de football interclasse a permis une relance du sport scolaire donnant aux pensionnaires la possibilité de concourir aux différentes compétitions sportives. Sur le plan des loisirs, le Centre assure l'animation de la vie scolaire. Les résultats de l'étude révèlent les efforts des enfants vulnérables à tendre vers une vie qu'elles ont des raisons de valoriser (Sen, 2000). La centration sur les apprenants est la pratique pédagogique privilégiée dans les Centres de sauvegarde ; elle mobilise les élèves sur des expériences qu'ils sont encouragés d'initier eux-mêmes ; une option qui favorise l'engagement des apprenants dans des tâches qu'ils considèrent comme ayant du sens dans le contexte de leur vie et de leur communauté.

1.2. Les performances observées

La cohorte des 165 pensionnaires suivie durant trois ans est parvenue, pour la plupart, en fin de cycle pour se présenter aux examens (entrée en sixième pour l'élémentaire et le Brevet de fin d'études moyennes et le Certificat d'Aptitude professionnelle pour les filières professionnelles). Les résultats aux examens se présentent comme suit :

Tableau n°2. Distribution des résultats des pensionnaires selon le cycle

Cycles	Niveau	Présentés			Admis		
		garçons	Filles	Total	garçons	Filles	Total
Cycle scolaire	CFEE	11	13	24	08	11	19
	Entrée en 6 ^{ème}	11	13	24	07	09	16
	BFEM	18	15	33	12	11	23
Cycle professionnel	CAP	24	60	84	17	53	60
	Certificat de spécialité						
	Niveau attesté						
Total							118

Gaye, 2022.

L'ensemble de la cohorte n'est pas proposé à l'examen final, seuls les plus réguliers sont éligibles et autorisés à passer cette épreuve. Globalement le taux de présentation à l'examen final est très appréciable malgré les difficultés inhérentes à la vulnérabilité. Ainsi, pour l'élémentaire et le moyen secondaire, le taux de présentation est de 75 % pendant que le cycle professionnel a enregistré un taux 94 %. Quant aux résultats obtenus, des taux satisfaisants ont été enregistrés en fin de cycle élémentaire avec notamment 79 % pour le CFEE et 67 % pour l'entrée en sixième. Le BFEM a donné un taux de réussite de 69,5 % pendant que le CAP a enregistré 71,42 % de succès. Un examen des résultats des pensionnaires montre un taux moyen de réussite de 72,82 %, tous cycles confondus. Les performances enregistrées par le Centre sont flatteuses comparées à la moyenne nationale. En effet, pour l'entrée en sixième, selon le Ministère de l'Education nationale qui a publié les résultats issus des 16 inspections d'académie du Sénégal et en Gambie, en 2021, le Sénégal a enregistré un taux d'admission globale de 62,14 %. Des résultats ont connu une légère baisse, comparés à ceux de l'année dernière qui étaient de 72 %. Quant à l'enseignement moyen général sanctionné par le BFEM, le taux de réussite est de 67,96 % en légère baisse par rapport à l'année dernière avec un taux de 74,51 %.

Le Centre, au-delà de son approche pédagogique, innove par des initiatives qui peuvent être favorables à la réussite scolaire. En effet, il améliore l'environnement des pensionnaires avec l'instauration d'un gouvernement scolaire qui a favorisé les activités socio-éducatives, d'une part, et organise un plaidoyer et une sensibilisation permanente des autorités et partenaires sociaux sur les possibilités de placement du Centre. Ce à quoi s'ajoute une

communication régulière avec les associations de parents d'élèves, les Délégués de quartier, les Conseils de quartier, les Associations sportives et culturelles, les Organisations communautaires de base, et d'autres partenaires institutionnels dont les AEMO (Action éducative en milieu ouvert).

2. Discussion

Les Centres de sauvegarde offrent aux pensionnaires des compétences qui leur permettent de s'assurer une insertion économique et sociale dans leur communauté. Les résultats des évaluations finales, montrent un taux moyen global de réussite supérieur à 70 %, tous cycles confondus. La démarche de l'étude centrée sur la prise en compte de la diversité de profil des enfants vulnérables contribue à « briser le cercle vicieux de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté chronique ». (Daffé, 2015, p.11). En effet, nous avons montré que le séjour aux Centres de sauvegarde permet, pour la plupart, soit de redonner confiance à l'apprenant en le remettant dans le système scolaire, soit de lui donner les compétences utiles pour une insertion économique et sociale. Autant de facteurs qui préfigurent d'une autonomisation future des pensionnaires. Sous cet angle, le Centre de sauvegarde répond aux objectifs de sa création dans la mesure où il réduit l'effet d'obstacles et de biais à l'apprentissage en favorisant les conflits sociocognitifs et le développement d'une estime de soi. En effet, l'efficacité de l'approche par compétence mise en œuvre dans le Centre s'explique par son ancrage dans une stratégie plus globale qui privilégie l'accompagnement psychosocial de l'enfant et les causeries qui abordent différents thèmes comme le viol, la responsabilité, les grossesses précoces, la délinquance juvénile, la violence faite aux enfants entre autres. Ce qui rejoint un des principes de l'APC avec notamment les apprenants qui sont engagés dans des tâches qui ont du sens dans le contexte de leur vie et de leur communauté en général ; ce qui a l'avantage de mener à des changements profonds dans leur vie ainsi que dans leur environnement immédiat.

Ainsi, l'action du Centre, de par les résultats obtenus, confirme l'éducabilité des enfants vulnérables en parfaite concordance avec les propos de H. Bordeaux cité par Cindy Le Bel (2017, p.21) : « L'éducation n'est, en somme, que l'art de révéler à l'être humain le sens intime qui doit gouverner ses actes, préparer l'emploi de ses énergies et lui communiquer le goût et la force de vivre pleinement ». La discussion des résultats interpelle sur deux aspects principaux en matière d'éducation, notamment la nécessité de la maîtrise de la pédagogie différenciée et le rôle de l'école en matière de lutte contre les inégalités sociales. Exclue du système traditionnel, les pensionnaires ont administré la preuve de la possibilité de se rebâtir un avenir grâce à un dispositif qui recontextualise les enjeux et suscite l'envie d'acquérir un savoir et d'apprendre un métier. Dans cette optique, l'action récupératrice du Centre de sauvegarde s'inscrit en droite ligne du propos de Nathaniel Focksia-Diocksou (2014, p.284) selon lequel :

« Dans la conception traditionnelle de manière générale, le travail et l'éducation forment un tout unitaire et indissociable. C'est pourquoi, le travail doit toujours s'achever en éducation, quand les gestes deviennent plus conscients grâce à la nécessité de les transmettre aux enfants. C'est autour de tâches concrètes que prend corps la conscience éducative et que s'organise également la connaissance».

En rapport avec les missions du centre, les résultats laissent percevoir un processus de transformation positive des pensionnaires qui, majoritairement, passent d'une situation de vulnérabilité et de doute à une situation d'assurance et de compétence à certaines tâches. Ce constat s'inscrit dans les propos de L. Manson, (1964, p. 7) selon qui : « c'est une idée désormais acquise que l'homme n'a point de nature, mais qu'il a ou plutôt qu'il est une histoire ». Cette remarque interpelle à la fois l'Etat, les familles et surtout l'institution scolaire. Cette dernière se débarrasse d'une bonne partie des apprenants qu'elle estime ne pas disposer de catégories opératives suffisantes pour suivre un cursus scolaire. Ces sujets considérés comme marginaux voire irrécupérables administrent la preuve de la pédagogie différenciée plutôt que celle fondée sur les objectifs.

Cependant, l'efficacité de l'approche par les compétences telle que le montrent l'étude, doit être relativisée au regard de ceux obtenus par d'autres chercheurs. En effet, si les résultats de l'étude montrent des performances appréciables de la part des pensionnaires, des auteurs rapportent que sa prescription institutionnelle au Sénégal, n'est pas toujours suivie des effets espérés. Sa mise en œuvre présente de nombreuses limites selon Thiam, (2014), Cet auteur part de la question de fond initialement posée par les experts (Cros & al. 2010 ; Tehio, 2009) : « peut-on dire que, dans le cadre des réformes curriculaires par l'APC, les élèves apprennent mieux ? La réponse est non, quel que soit le niveau d'approfondissement de la réforme dans les différents pays et malgré des évaluations prometteuses au moment des phases expérimentales » (Thiam, 2014, p. 18).

Dès lors, malgré les performances réalisées par les pensionnaires, il convient d'agir en amont en tenant compte de « l'importance de la mise en place, dès l'âge préscolaire, de milieux éducatifs de haute qualité pouvant atténuer les conséquences potentielles de grandir dans un contexte d'adversité ». (Paquette et al. 2016, p.1). Ces propos qui confortent le Centre dans son choix pédagogique s'inscrivent aussi le courant interactionniste qui place les interactions sociales au centre du développement des individus.

La discussion des résultats ne saurait ignorer la dimension juridique du débat quand on évoque les droits de l'enfant, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) lors qu'elle précise dans son article 28 que le droit de l'enfant à l'éducation doit être assuré sur la « base de l'égalité des chances ». Dans cette optique, les résultats de l'étude s'inscrivent dans une

perspective de droit retrouvé par les enfants vulnérables et dont la jouissance la plus immédiate réside dans l'acquisition d'un métier ou la prolongation méritoire des études.

Le Centre de sauvegarde exerce son action dans un contexte national où, 37 % des enfants en âge de scolarisation (6 à 16 ans) sont en dehors du système éducatif avec 20 % des enfants scolarisés en risque de décrochage scolaire. (Ministère de l'Éducation nationale, 2016). En démontrant leurs capacités à offrir des services en faveur de ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux, les Centres de sauvegarde fournissent des ressources pour un accès aux opportunités en vue de jouer un rôle participatif dans la société avec les mêmes obligations et responsabilités. C'est dans cette optique, que les résultats de l'étude s'écartent de la théorie du capital culturel de Bourdieu (1979) qui fonde sa théorie du capital culturel non pas dans le prolongement naturel de la théorie du capital humain mais l'envisage plutôt en rupture avec elle, en la qualifiant d'« économiciste ». Il estime :

« L'Économie ignore, entre autres choses, que le rendement scolaire de l'action scolaire dépend du capital culturel préalablement investi par la famille et que le rendement économique et social du titre scolaire dépend du capital social, lui aussi hérité, qui peut être mis à son service. » ([Bourdieu, 1979, p. 3).

Les pensionnaires du Centre de sauvegarde très tôt en rupture avec la famille ne peuvent être considérés comme ayant bénéficié d'un quelconque soutien familial qui certainement ne les installerait en situation de danger et de vulnérabilité.

Conclusion

Au terme de cette étude, il convient de rappeler le rôle des Centres de sauvegarde en général et de l'efficacité de leur action récupératrice d'enfants vulnérables. Malgré le risque élevé de rupture sociale, les résultats obtenus dans le Centre de Kandé de Ziguinchor qui sont au-dessus de la moyenne nationale en disent long sur l'adaptation des programmes et l'adaptabilité des enfants initialement perçus comme candidats à l'échec. L'étude confirme aussi que partir des intérêts des enfants est un élément central à la motivation pour les apprentissages, et que placés au cœur de ces apprentissages, ils deviennent les principaux acteurs de leurs connaissances. L'action éducatrice des Centres de sauvegarde s'exerce autour de quelques oppositions, le stable et l'instable, l'adaptation et l'inadaptation, l'abandon et l'appropriation, la normalité et la déviance, la rupture et la continuité entre autres. Face au défi social que constitue la marginalité, les Centres de sauvegarde en tant que lieu de réajustement des pratiques, proposent un renouvellement et une adaptation aux comportements. Loin d'être des espaces marginaux ou de simples lieux-refuge dans lesquels les pensionnaires peuvent se soustraire à des contraintes

éducatives et professionnelles, les Centres demeurent un espace où se développe une expertise d'accompagnement à la réalisation de soi. Ils répondent ainsi aux aspirations de cibles sensibles et de personnes en situation de vulnérabilité. En définitive, l'analyse montre que l'isolement culturel et relationnel vécu par les enfants vulnérables est loin d'être une fatalité qui annule leurs chances de réinsertion et toute forme de sociabilité.

Références bibliographiques

BELANGER, P. (2015). *Parcours éducatifs, construction de soi et transformations sociales*. Montréal, QC : Presses de l'Université de Montréal.

BOUCHARD, C. (2008). *Le développement global de l'enfant de 0 à 5 ans en contextes éducatifs*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

BOURDIEU, P. (1979). Les trois états du capital culturel. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 30, 3-6.

BRONFENBRENNER, U. (1979). *The Ecology of Human Development: Experiments by Nature and Design*. Cambridge, MA : Harvard University Press.

BROUGERE Gilles. (2010). « Formes ludiques et formes éducatives ». In J. Bédard et G. Brougère (dir.), *Jeu et apprentissages : quelles relations ?* (p. 43-62). Sherbrooke : Éditions CRP.

DAFFE, G. (2015). *La situation des enfants au Sénégal : Pauvreté, vulnérabilités et réponses politiques*. CRES, Dakar.

DECRET N° 81-1047 DU 29 OCTOBRE 1981 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services extérieurs de la Direction de l'Éducation surveillée et de la Protection sociale (JO n° 5048 – p. 76)

FOCKSIA–DOCKSOU, N. (2014). Approche de l'éducation dans les traditions africaines par le prisme de l'Émile de Jean-Jacques Rousseau. Sous la direction de Monsieur Jean-Pierre CLÉRO.

GUAY, M.-H. et PRUD'HOMME, L. (2011). La recherche-action. Dans KARSENTI Thierry et SAVOIE-ZAJC Lorraine (dir.), *La recherche en éducation* (p. 183-211). Saint-Laurent, Québec : ERPI.

Institut de la statistique du Québec. (2012). *Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM)*, Québec, 2012.

LE BEL, C. (2017). *La mise en œuvre de pratiques pédagogiques afin de soutenir les élèves dits vulnérables à la maternelle : une recherche-action en milieu allophone*. Université de Sherbrooke Faculté d'éducation.

Lucchini, R. (1977). « Aspects théoriques de la marginalité sociale ». *Revue suisse Sociol.*, 3 : 35-56.

MANSON L., *Les enfants sauvages*, Paris, 10/18, 1964, p. 7.

PAQUETTE, K. (2016). Les associations entre la vulnérabilité psychosociale, la réussite scolaire au primaire et la qualité de la relation enseignante- élève. Thèse de doctorat en psychologie. Université du Québec à Montréal

Rapport Audit des offres d'apprentissage et de formation de la Direction de l'Éducation surveillée et de la Protection sociale, 2018.

Rapport d'activités 2017 Ministère de la Justice, Sénégal.

ROUSSEAU, J-J. (1992). *Discours sur l'origine de l'inégalité*, G-Flammarion, Paris.

SEN, A. (2000). *Repenser l'égalité* (P. Chemla, trad.). Paris : Seuil. (Ouvrage original publié en 1992 sous le titre *Inequality Reexamined*.)

THIAM, O et Chnane-Davin, F. (2017). « L'approche par compétences peut-elle être efficace sur n'importe quel terrain ? » *Cahier de la recherche et du savoir*, n°16/2017. p. 117-137.